



Un outil au service de vos actions pensées avec les habitants et pour le territoire

- ▶ Ouvert aux associations culturelles du territoire de la Communauté de Communes de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois.

Dépôt d'un dossier CERFA de demande de subvention

La culture, un droit humain fondamental au cœur du développement du territoire

La culture est une compétence partagée, localement, entre les communes et la Communauté de communes. La Communauté de communes œuvre, selon le cadre de sa compétence, en faveur du développement de la culture sur l'ensemble du territoire et pour tous les habitants. Elle souhaite s'attacher à favoriser l'accès de tous à une offre de services de qualité et de proximité.

C'est dans une démarche de concertation partagée que s'est formalisée un plan d'action visant à impulser une dynamique culturelle intercommunale ; un « Projet Culturel de Territoire » (PCT).

Un projet culturel de territoire pour ...

- ▶ Favoriser les solidarités territoriales
- ▶ Raconter l'identité du territoire
- ▶ S'inscrire dans une dynamique de réseau
- ▶ Mutualiser les moyens humains et financiers
- ▶ Accompagner des projets culturels innovants à l'échelle du territoire

Ce 1^{er} PCT a pour objectif de générer de l'interconnaissance et faire du lien entre les forces vives culturelles locales. Il permet d'offrir des outils opérationnels et de l'accompagnement au projet, et vise de mobiliser le public jeune dans la vie culturelle locale.

Toute association évoluant dans le domaine culturel, artistique et/ou patrimonial est ainsi invitée à se saisir de ce formulaire afin d'engager une demande de subvention.

Encourageant les projets et actions d'intérêts intercommunaux, la Communauté de Communes accompagnera les initiatives qui porteront attention aux éléments inhérents aux objectifs du projet culturel de territoire, à savoir :

- ▶ La transversalité : association de plusieurs communes
- ▶ Le partenariat : projet collaboratif
- ▶ L'esthétique : qualité des choix artistiques, complémentarité à l'offre existante
- ▶ L'action culturelle : actions de sensibilisation, ateliers de pratique.

Une attention particulière accordée aux projets qui feront le lien avec le public adolescent.

La mobilisation de ce Fonds de soutien peut s'accompagner d'autres subventions demandées auprès des services départementaux (Informations dans la rubrique « [Les aides financières pour la culture et le patrimoine](#) ») et régionaux (Informations dans la rubrique « [Aides et services régionaux pour le développement des arts visuels, du cinéma, du livre et de la lecture ou du spectacle vivant](#) ») ; démarche à opérer par le porteur de projet.

La coordinatrice de projet culturel de territoire, Pauline Berenguer, est à votre écoute pour vous accompagner et répondre à vos questionnements : pct@cc-paysdepontchateau.fr / 02 40 45 07 94

1. Conditions générales d'éligibilité

► Les demandes de subvention pour des événements se déroulant dans l'année en cours (2022 – année de lancement du Fonds de soutien) devront être déposées au siège de la Communauté de communes au 30 juin 2022 au plus tard.

► Les demandes de subvention pour des événements se déroulant en 2023 devront être déposées au siège de la Communauté de communes au 31 octobre 2022 au plus tard.

► Toute demande de subvention reçue incomplète ou hors délai sera rejetée.

► Dans le cadre de sa stratégie de soutien, pourront être subventionnées les associations :

- ayant leur siège sur le territoire intercommunal (sauf pour les associations portant des projets départementaux sur différentes communautés de communes)
- et porteuses d'un événement en lien avec les compétences intercommunales et intéressant plusieurs communes membres de la Communauté de communes, selon les conditions suivantes :

La Communauté de communes apporte dans le cadre de ce Fonds, un soutien financier aux manifestations :

- d'envergure (sur plusieurs communes)
- à caractère événementiel, se déroulant une seule fois dans l'année, récurrentes ou non d'une année sur l'autre,
- rendues accessibles et ouvertes au public,
- de dimension intercommunale, pouvant avoir un rayonnement départementale, régionale, nationale ou internationale,
- et portant sur les thématiques suivantes : manifestations à caractère artistique et culturel, toutes disciplines confondues et en complémentarité avec l'offre existante sur le territoire, pouvant mettre en avant et contribuer au rayonnement de l'identité territoriale (contribue à sa promotion, son dynamisme et son attractivité).

Sont exclus des subventions intercommunales :

- l'aide aux associations pour leur fonctionnement annuel courant ;
- toutes les manifestations de dimension locale relevant du cadre d'intervention communale du type fêtes patronales, carnivals, podiums, chars, feux d'artifice, fêtes de la musique, repas et autres animations récurrentes des comités des fêtes et d'animation ; ainsi que tout événement de type foire et salon.

2. Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage :

► A informer la Communauté de communes de toute modification apportée à la manifestation ou la concernant dans son fonctionnement.

► A transmettre dans les 3 mois maximum suivant la manifestation un bilan d'activités et financier de la manifestation.

► A organiser une réunion de bilan réunissant les partenaires du projet en présence du/des agents référent/s de la Communauté de Communes.

► A respecter les obligations suivantes en matière de publicité relative au soutien de la Communauté de communes :

- Citer ou faire citer dans l'ensemble des communiqués de presse (radio, presse écrite, presse spécialisée, télévision...) le soutien financier apporté par la Communauté de communes.
- Faire inscrire sur l'ensemble des supports d'annonces le logo de la Communauté de communes (affiches, flyers, insertions dans presse ou revues spécialisées...).

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input type="radio"/> en numéraire (argent) <input type="radio"/> en nature	<input type="radio"/> première demande <input type="radio"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="radio"/> fonctionnement global <input type="radio"/> projets(s)/action(s)	<input type="radio"/> annuelle ou ponctuelle <input type="radio"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année 20.... ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°....

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_|

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de.....€, objet de la présente demande représente% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le à

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.